

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2009-
COMpte RENDU**

Le vendredi 13 février 2009, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 45 délégués étaient présents, 1 conseiller général à titre consultatif, 7 membres avaient donné pouvoir. Monsieur Fabrice VENET a été élu secrétaire de séance.

<p align="center">Sont présents :</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</i> - M. GLORIOD, Maire de Balan, - M. SIGOIRE, Maire de Béligneux, - M. BURLET, Maire de Bressolles, - M. GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux, - M. BATTISTA, Maire de Nievroz.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</i> - M. NICOD, Maire de Beynost, - M. BERTHOU, Maire de Miribel,</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT D'AIN PRIAY VARAMBON</i> - M. FERRY, Maire de Pont d'Ain, - Mme BLANCHET, Maire de Priay,</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY VALLEE DE L'AIN</i> - Mme GOY-CHAVENT, Sénateur Maire de Cerdon, - M. SAPALY, Représentant de Labalme, - M. BOLLINET, Représentant de Mégnat, - Mme DE VECCHI, Maire de Saint Alban,</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</i> - M. ORSET, Maire de l'Abergement de Varey, - Mme EXPOSITO, Maire d'Ambérieu-en-Bugey, - M. GREFFET, Maire d'Ambronay, - M. BRENANS, Représentant de Bettant, - M. DUSSERT, Maire de Blyes, - M. GUYADER, Maire de Charnoz sur ain, - M. BRUNET, Maire de Château-Gaillard, - M. CAPEL, Représentant de Chazey-sur-Ain, - Mme DUBOIS, Maire de Douvres, - Mme BOZON, Maire de Faramans, - M. BROCARD, Maire de Joyeux, - M. MOINGEON, Maire de Lagnieu, - Mme BOTTEX, Maire de Leyment, - M. VAUDO, Représentant de Loyettes, - M. BELLIER, Représentant de Pérouges, - M. GARCIA, Représentant de St-Denis-en-Bugey, - Mme SELIGNAN, Maire de St-Eloi, - M. HERMAN, Maire de Saint Jean de Niois, - M. ROBIN, Maire de Sainte Julie, - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans, - M. FONTAINE, Représentant de Saint Sorlin en Bugey, - M. CUGNO, Représentant de Saint Vulbas, - M. MONTEGRE, Maire de Sault Brenaz, - M. BERTHOLET, Maire de Souclin, - M. LONGATTE, Maire de Villebois,</p>	<p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</i> - M. ROULET, Représentant de Montagnieu, - M. BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord, - M. SERPOLLET, Représentant de Serrières-de-Briord.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</i> - M. REVERDY, Représentant d'Argis, - M. POTIGNON, Représentant de Chaley, - M. BOUCHON, Maire de Saint Rambert en Bugey.</p> <p><i>COMMUNES ISOLEES</i> - M. HUMBERT, Maire de Villette-sur-Ain (Communes isolées)</p> <p><i>A TITRE CONSULTATIF, LES CONSEILLERS GENERAUX ET REGIONAUX</i> - M. de la VERPILLIERE,</p> <p align="center">Sont excusés :</p> <p>- Messieurs TRUCHON et AMAT (C.C. du canton de Montluel) - Messieurs FEZZOLI, PERRET, RAMEL, PELLETIER, BOUVIER, MENOUD, CASTELLANI, JACQUEMET, SERVAIS et NAVILIAT, Mesdames TOSELLO-MARTIN et BURON (C.C. de la Plaine de l'Ain) - Messieurs PROTIERE, GADIOLET et LOUSTALET (C.C. Miribel et Plateau) - Messieurs BOURDIN et CHABERT (C.C. de la vallée de l'Albarine) - Messieurs ROMEGGIO, LAMBERT, ALBERT, Madame BOREL (C.C. Rhône Chartreuse de Portes) - Monsieur GIROUX et Madame DUMAS (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain) - Monsieur BERNARD (Conseiller général)</p> <p align="center">Ont donné pouvoir :</p> <p>- Madame BURON (Représentante de Villieu-Loyes-Mollon) à M. GUYADER, - Monsieur PERRET (Maire de Bourg St Christophe) à M. BURLET, - Monsieur LOUSTALET (Maire de Thil) à M. NICOD, - Madame BOREL (Maire de Seillonnaz) à M. SERPOLLET, - Monsieur ALBERT (Maire de Lhuis) à M. ROULET, - Monsieur LAMBERT (Maire de Briord) à M. BEGUET - Monsieur TRUCHON (Délégué de Pizay) à M. GLORIOD.</p>
---	---

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

AVIS DU SCOT SUR LE CFAL et la LGV BRANCHE SUD

Madame la Présidente rappelle l'objet de ce comité syndical et fait une rapide synthèse des débats qui se sont tenus au sein de cette même assemblée lors du comité syndical du 29 janvier 2009.

Monsieur Olivier PREMILLIEU présente à l'appui des documents qui ont été transmis à l'ensemble des membres du comité

syndical, les projets d'infrastructures CFAL Nord et ligne LGV Rhin-Rhône sud qui traverseront à terme le territoire du SCOT BUCOPA.

A la suite de cette présentation, Madame la Présidente indique que, par arrêté ministériel, le fuseau retenu est le fuseau A.

Cette dernière rappelle le positionnement du syndicat mixte concernant le choix des fuseaux, conformément à la délibération prise le 7 juillet 2005.

Aujourd'hui, deux faits nouveaux apparaissent dans le dossier Avant Projet Sommaire du CFAL, à savoir :

- les bretelles de raccordement provisoires du CFAL à la ligne historique Ambérieu-Bourg,
- la virgule de La Boisse destinée à raccorder le CFAL Nord à la ligne Ambérieu-en-Bugey Lyon pour desservir les gares de la Part-Dieu et de Perrache.

Monsieur JOURNET, maire adjoint de la commune de Villieu-Loyes-Mollon, propose de réétudier toutes les possibilités de tracés, notamment le contournement du fuseau C.

Selon Monsieur BERTHOU, la position du syndicat mixte est claire :

- opposition au tracé proposé, le tracé A,
- attente des études comparatives sur les tracés A et C,
- opposition forte au tracé passant par la plaine d'Ambronay.

Madame EXPOSITO fait valoir son opposition au raccordement proposé sur la commune de Leyment pour éviter les bretelles de raccordement provisoire sur Ambronay. En effet, si ce raccordement est fait, beaucoup trop de trains passeront à Ambérieu en Bugey et risque non seulement de créer des nuisances pour la population mais aussi de porter atteinte à l'organisation des TER.

Monsieur GUYADER insiste sur le fait que les nuisances notamment sonores provoquées par la réalisation de ces projets risquent d'être très importantes pour la population habitant à proximité et sur l'environnement. Il attend donc que RFF fournisse des études comparatives approfondies, dans lesquelles ressortiront les impacts humains, financiers et environnementaux.

Monsieur HERMAN informe l'assemblée de la décision prise par le bureau de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, à savoir :

- le refus des variantes 1 et 2 sur la commune d'Ambronay,
- la demande de l'achèvement des travaux du CFAL au dessus de Pont d'Ain et le passage à l'Ouest de l'A42 après Château Gaillard.

Monsieur GLORIOD intervient pour rappeler l'inconsistance du projet. Il faut selon lui que le SCOT prenne avant tout en compte les problèmes liés à la population. L'incohérence du CFAL est de conduire le tracé Nord sans avoir de vision sur le tracé Sud.

Monsieur GUYADER demande, au nom de la commune de Charnoz sur ain, que le fuseau C soit étudié.

Monsieur BATTISTA constate la difficulté à trouver une solution, ce qui pourrait selon lui, en cas de non obtention d'études comparatives et d'un travail effectif et constructif, impliquer le rejet du CFAL.

Monsieur BERTHOU rappelle à l'assemblée que ce projet doit rassembler et non diviser le Syndicat Mixte BUCOPA.

Pour Monsieur GLORIOD, il est difficile de faire cohabiter les projets de la LGV Branche Sud Rhin-Rhône, du CFAL et du TER. Il se questionne sur la pertinence du tracé suivant : Bourg en Bresse, les Echets, Lyon Saint Exupéry et Lyon.

Monsieur FERRY trouve logique que le raccordement entre le CFAL et la LGV Branche Sud Rhin-Rhône passe à l'ouest de Pont d'Ain.

Monsieur GLORIOD indique qu'il a assisté à une réunion organisée avec Monsieur CARENCO, le Directeur de Cabinet de Monsieur BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement au cours de laquelle les élus de la Côtère ont demandé une étude comparative entre les tracés A et C.

Madame la Présidente relate les décisions prises par le Syndicat Mixte BUCOPA, à savoir :

- il s'oppose contre le fuseau A, conformément à la délibération prise le 07 juillet 2005,
- il ne se prononce pas sur l'avant projet sommaire du CFAL proposé, le dossier CFAL ayant évolué avec l'apparition de faits nouveaux inacceptables sur les communes de La Boisse et d'Ambronay ;
- il souhaite que le tracé du CFAL se raccorde à la Branche Sud de la LGV au Nord de Pont d'Ain, puis à l'ouest de l'A42 après Château Gaillard et en limite de la commune d'Ambronay ;
- il demande l'obtention d'études comparatives, jamais fournies par RFF, entre les tracés A et C.

Une délibération en ce sens est proposée aux voix :

45 membres se prononcent pour, 7 se sont abstenus.

Cette délibération permet donc de fusionner les deux propositions d'avis.

Madame la Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 19 h 45.